



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU

16 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 060-216004341-20240916-DELIB26\_24-DE

S<sup>2</sup>LO

## Objet : Rapport Annuel ATDO-SAO

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Maire Adjoint par délégation du Maire.

### PRESENTS :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Madame PLESSIER ; Madame CROS ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN

### POUVOIRS :

Monsieur CORTÈS ; pouvoir à Monsieur MAUGER,  
Monsieur NÉRIN, pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,  
Madame MOREL, pouvoir à Monsieur TERRIER  
Monsieur VERCOUSTRE, pouvoir à Madame CROS,  
Madame COLOMBA, pouvoir à Monsieur LAMAAIZI,

### ABSENTS :

Monsieur KANOUTE ;  
Monsieur OULD AHMED TALEB ;  
Madame Céline LENOIR ;

Vu l'article L. 1524-5<sup>1</sup> du Code général des collectivités territoriales (CGCT) indiquant qu'un rapport doit être présenté devant le conseil municipal, syndical, par le membre du conseil d'administration de l'ADTO-SAO représentant la collectivité au sein de la société ADTO-SAO.

Considérant que ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant de la SPL une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le rapport de M. le Maire entendu

Le Conseil Municipal



## DELIBERE

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 060-216004341-20240916-DELIB26\_24-DE



**Article 1/** : prend acte du compte-rendu annuel de l'ATDO-SAO pour l'année 2023.

**Article 2/** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de membres absents : 3

**Voté à l'unanimité**

Date de convocation : 09/09/2024

Date de l'affichage : 20/09/2024

DELIB 26 /24

La secrétaire de séance

Brigitte BERAULT

